

SEANCE DU 24 FEVRIER 2016**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil seize et le vingt-quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ALMODOVAR Eric, BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège. DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, GADIOLLET Virginie, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, PILLON Yannick, SIMONIN Yannick

Etaient excusés : ARNAUD Catherine, RAVET Jean-François, VIVIER Corinne

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 11 Votants : 13

Madame Stéphanie PELUS est nommée secrétaire de séance.

Madame Corinne VIVIER a donné procuration à Madame Sandrine DUBOIS et Monsieur Jean-François RAVET a donné procuration à Monsieur Jean-Luc JACQUET.

Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

Monsieur SIMONIN, adjoint au maire, en charge des projets de bâtiments, rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de la salle de garderie/motricité qui est très vétuste (sol gondolé, menuiseries à changer, murs et plafonds non isolés, sanitaires non adaptés, etc).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une amélioration de la consommation énergétique des bâtiments communaux mais également dans celui de l'accessibilité. En effet, la salle sera réaménagée afin qu'elle puisse répondre à la triple fonction de garderie, de salle de motricité mais également de salle de conseil municipal et de réception puisque la salle actuelle du conseil ne peut être mise aux normes d'accessibilité.

Monsieur SIMONIN informe le conseil municipal que l'Etat a décidé d'attribuer à chaque région une nouvelle enveloppe financière, appelé FSIL dont les crédits seront alloués à des projets réalisés par les communes et intercommunalités durant l'année 2016.

Les projets pouvant bénéficier de cette subvention sont, notamment, les travaux de rénovation thermique mais également de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Les projets bénéficiant de ce fonds peuvent également bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FSIL.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Préfet de Région au titre du FSIL

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Demande de subvention au titre de la dotation territoriale 2017 du conseil départemental

Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de la salle de garderie/motricité qui est très vétuste (sol gondolé, menuiseries à changer, murs et plafonds non isolés, sanitaires non adaptés, etc). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une amélioration de la consommation énergétique des bâtiments communaux mais également dans celui de l'accessibilité. En effet, la salle sera réaménagée afin qu'elle puisse répondre à la triple fonction de garderie, de salle de motricité mais également de salle de conseil municipal et de réception puisque la salle actuelle du conseil ne peut être mise aux normes d'accessibilité.

Ainsi, le projet de rénovation étant financièrement lourd, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la dotation territoriale 2017 du Département de l'Ain.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la dotation territoriale 2017

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Emploi saisonnier

Madame Sandrine DUBOIS rappelle que la commune emploie chaque année un ou deux emplois saisonniers afin d'aider le comité de fleurissement dans l'entretien des massifs de fleurs. La mission dure deux mois avec 10h de travail hebdomadaire.

Depuis deux ans, la commune augmente le nombre d'heures hebdomadaires à 17h afin que l'agent saisonnier réalise des petits travaux techniques pour la commune (tonte, nettoyage des portails, rénovation du mobilier etc.). Il est proposé de maintenir ce fonctionnement pour cette année.

Une offre d'emploi sera affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Les candidatures devront être reçues avant début avril.

Rénovation de la salle de garderie/motricité

Monsieur Yannick SIMONIN informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour recruter un maître d'œuvre afin d'accompagner la commune dans la détermination de son besoin et le suivi des travaux, la date limite de dépôt des offres est lundi 29 février 2016. Il est probable qu'il soit nécessaire de faire réaliser un diagnostic amiante et plomb. Ainsi, le planning prévisionnel qui prévoyait la réalisation des travaux durant l'été 2016 devra être réajusté.

Aménagement du plateau sportif

Dans le cadre de ce projet, Monsieur Yannick SIMONIN informe le conseil municipal que le dossier de subvention a été déposé auprès de Monsieur Xavier BRETON, au titre de sa réserve parlementaire.

Le dossier de demande de subvention pour la fourniture et la plantation d'une haie bocagère a été monté en collaboration avec les services de la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse et a été déposé auprès du Département. Il existe, actuellement, encore beaucoup d'incertitudes sur le versement de cette subvention. Afin de respecter le budget alloué à l'aménagement paysager, la commune reverra son projet si la demande n'est pas acceptée.

Etude d'aménagement

Monsieur Yannick SIMONIN informe le conseil que le 26 janvier, un atelier de concertation a été organisé en présence du bureau d'étude, de membres du conseil municipal et de huit habitants de la commune. Deux groupes ont été constitués afin de permettre aux participants de s'exprimer sur l'aménagement des futurs quartiers. Les échanges ont été riches et ont permis de faire avancer le projet.

Une prochaine réunion sera organisée afin de présenter les schémas d'aménagement et le phasage du projet.

Comptes rendus des commissions et des réunions

- ***Assemblée générale du comité de fleurissement (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)***

Le comité de fleurissement s'est réuni le 24 janvier 2016. Il a été demandé à la commune, s'il serait possible d'acheter un nouveau bac à fleurs qui serait installé devant la salle des fêtes afin d'éviter, notamment que les voitures se garent devant l'entrée de la salle. Les bacs en bois actuels sont très détériorés.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

- ***Assemblée générale de l'Amicale des pompiers (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)***

Le 7 février 2016, l'Amicale des sapeurs-pompiers s'est réunie pour son assemblée générale.

Un bilan des comptes, qui a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers, a été présenté.

La commune a été sollicitée afin de prendre une décision sur l'achat d'un camion de pompiers et de la mise en place du système Antarès. Ces questions seront posées lors du vote du budget et une réponse sera formulée aux pompiers.

Lors de cette réunion, Madame Sandrine DUBOIS a également présenté la liste des investissements qui ont été financés par la commune pour le CPINI depuis 5 ans. La somme de ces investissements (matériel, pied de sirène, équipements etc) s'élève à 35 661.39 euros pour laquelle, la commune a touché 4299.37 euros de subvention.

- ***Conseil départemental jeune (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)***

Suite aux élections départementales jeunes, un habitant de la commune, Léo Bourgeois a été élu par les élèves de son collège pour les représenter au sein de ce conseil pour un mandat de 18 mois.

La première réunion de ce conseil qui regroupe 51 jeunes élus par les élèves des collèges volontaires, a eu lieu le 11 février 2016. Cette réunion a permis de présenter le conseil départemental et l'ensemble des missions qui relèveront du conseil départemental jeunes.

Le planning des réunions qui sont ouvertes au public est disponible en mairie.

- ***Assemblée générale du Comité des fêtes (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)***

L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu le 12 février 2016. Lors de cette réunion, le bilan comptable de l'association a été présenté. Il a été souligné qu'aucune subvention pour l'achat de feux d'artifice ne serait sollicitée, cette année, auprès de la commune puisque les feux de l'année dernière n'ont pas été utilisés en raison de l'épisode de sécheresse.

Questions et informations diverses

- ***Voisins vigilants (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)***

Madame Sandrine DUBOIS a présenté au conseil ce dispositif qui doit permettre d'alerter les habitants d'un quartier ou tous ceux de la commune de la présence d'une activité ou d'une présence inhabituelle par le biais d'alertes sms ou mail afin d'éviter les cambriolages. Ce dispositif coûte 650€ HT par an et nécessite l'achat de panneaux à installer à chaque entrée de la commune pour un coût de 250 € HT.

Au vu du coût et de l'incertitude de l'efficacité de ce dispositif, le conseil ne préfère pas s'engager dans cette démarche. Cependant, un article sur les moyens existants pour limiter les cambriolages paraîtra dans le prochain St Mart'infos.

- ***Représentation de la commune aux commissions d'attribution de logement de la SEMCODA (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)***

La SEMCODA est propriétaire d'un logement sur la commune et réunit une commission d'attribution de logement afin de statuer sur les demandes de logement et ainsi attribuer les logements vacants. La SEMCODA demande à ce que la commune soit représentée au sein de cette commission. Le représentant sera amené à participer à cette réunion lorsque le logement dont la SEMCODA est propriétaire sur la commune sera disponible. Madame Catherine DUC se propose pour participer à ces réunions.

- ***Vente des biens du domaine privé de la commune lors de la brocante de Saint-Martin-le-Châtel (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)***

La commune est propriétaire de nombreux objets et mobiliers d'école anciens qui ne sont plus utilisés. Ainsi, il est proposé de vendre ces objets lors de la brocante de Saint-Martin-le-Châtel.

Une régie temporaire sera mise en place afin d'encaisser le produit des ventes.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 24 FEVRIER 2016